



**Marianne  
Valleix**

Après avoir travaillé sur l'urbanisme en Normandie, j'ai rejoint en 2019, Irstea, Clermont(63) sur le projet visant à identifier les freins et leviers à l'élevage des chevaux de trait en exploitation bovine. Depuis janvier 2020, j'ai intégré le plateau technique de la station expérimentale de Chamberet (19) en tant qu'ingénieur de projets et développement.

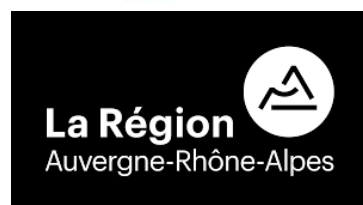
[marianne.valleix@ifce.fr](mailto:marianne.valleix@ifce.fr)

### Partenaire(s)

Syndicat des Eleveurs de chevaux de trait du Puy-de-Dôme

Syndicat des Eleveurs de chevaux de trait du Cantal

### Financier(s)



## Freins et leviers au cheval de trait en exploitation bovine

Marianne Valleix<sup>1</sup>, Geneviève Bigot<sup>2</sup>, Geneviève Brétière<sup>2</sup>, Jacques Veslot<sup>2</sup>,

<sup>1</sup> Irstea, centre de Clermont-Ferrand, UMR Territoires (UCA, AgroParisTech, INRA, Irstea, VetAgro Sup).

<sup>2</sup> INRAE, centre de Clermont-Auvergne-Rhône-Alpes, UMR Territoires (UCA, AgroParisTech, INRAE, VetAgro Sup).

### Type de présentation : poster non présenté\*

#### Ce qu'il faut retenir

En 2019, une enquête téléphonique a été réalisée auprès de 50 éleveurs des syndicats de chevaux de trait du Cantal et du Puy-de-Dôme, élevant des bovins laitiers et/ou allaitants. Les résultats montrent trois freins principaux à l'élevage de chevaux de trait dans ces exploitations. Les éleveurs citent en premier, la surcharge de travail liée aux équins, notamment pour le poulinage et la mise à la reproduction (surtout les éleveurs de moins de 6 juments, ne disposant pas d'étalon). Le 2ème frein concerne les spécificités des chevaux par rapport aux bovins dans l'utilisation de l'herbe, le suivi sanitaire et leur comportement plus vif. Le 3ème frein porte sur la commercialisation des poulains, marquée par une faiblesse des prix pour la viande et un manque de débouchés pour l'utilisation. Comme leviers au développement de l'élevage de chevaux de trait, les éleveurs citent principalement une augmentation du prix du poulain et plus de surfaces disponibles en prairies. Ces résultats montrent que, pour maintenir et développer l'élevage de chevaux de trait dans les exploitations bovines, il y a un besoin de soutiens financiers, mais aussi, de soutiens techniques à la reproduction et au poulinage, ainsi qu'un renfort des connaissances sur la gestion des spécificités équinnes.



© G. Bigot

\* En raison de la COVID19, le programme initialement prévu a dû être modifié et certaines présentations annulées

## 1 Contexte et objectifs

Dans un contexte de fluctuations importantes du marché du poulain maigre pour la production de viande (principal débouché de l'élevage de chevaux de trait), et de disparition du service public de proximité pour la reproduction des juments de trait, les effectifs de poulinières mises à la saillie en France ont baissé de moitié entre 2007 et 2017 pour se stabiliser à un peu plus de 16 000 juments ces dernières années (1). Aujourd'hui, la question se pose du maintien de cet élevage, voire de son redéploiement, dans les exploitations bovines où il est le plus présent (2). Aussi, dans le cadre du projet de recherche new-DEAL (2015-2020) sur la « Diversité de l'Élevage en Auvergne : un Levier de durabilité pour la transition agroécologique » (programme PSDR 4 Auvergne-Rhône-Alpes), des enquêtes ont été réalisées auprès d'exploitants qui associent un élevage de chevaux de trait à un élevage bovin, pour connaître les freins actuels qu'ils attribuent à l'élevage de chevaux de trait, ainsi que les leviers qu'ils perçoivent pour son maintien et son développement dans les exploitations bovines.

## 2 Méthode

Grâce au partenariat des syndicats d'éleveurs de chevaux de trait du Cantal et du Puy-de-Dôme, 50 enquêtes téléphoniques ont été effectuées auprès d'éleveurs ayant au moins une poulinière de trait et élevant aussi des bovins laitiers et/ou allaitants. Les questions portaient sur les caractéristiques des exploitations (notamment ancienneté, surfaces, cheptels, main d'œuvre), le profil des éleveurs (âge, sexe), leurs motivations pour élever des chevaux de trait ainsi que sur les freins et leviers perçus quant au développement de cet élevage en association avec des bovins. Les questions sur les structures d'exploitations et le profil des exploitants étaient fermées (une seule réponse possible) et quantitatives. Les autres questions étaient ouvertes et les exploitants pouvaient aborder plusieurs points lorsqu'ils parlaient de leurs motivations, des freins et leviers à l'élevage de chevaux de trait, et de leurs perspectives. L'analyse des questions ouvertes a consisté à traiter les réponses par sujets abordés (motivation, freins, leviers, perspectives), puis à identifier les points les plus souvent cités et à les regrouper par thèmes généraux. Les fréquences de citation des points cités sont présentées ci-dessous, ramenées en pourcentage de l'ensemble des citations.

## 3 Résultats

### 3.1 Les élevages enquêtés

Les élevages enquêtés sont situés entre 400 à 1100 m d'altitude. Un tiers d'entre eux sont à moins de 30 km de la station de monte pour chevaux de trait de Trizac (Cantal), qui propose un service d'insémination artificielle (IA) à la station en semence fraîche, ainsi qu'en élevage en semence réfrigérée 3 fois par semaine. Plus de 70% des exploitants enquêtés élèvent des bovins allaitants (58 vaches en moyenne et leur suite), 18% élèvent conjointement des bovins laitiers (59 vaches en moyenne et leur suite) et des bovins allaitants (41 vaches allaitantes en moyenne et leur suite) et seulement 10% des élevages n'ont que des bovins laitiers (61 vaches laitières en moyenne et leur suite). Le nombre de juments varie de 1 à 33, sans lien direct avec le nombre de vaches, ni avec la surface de l'exploitation. Un quart des élevages ont de 1 à 2 poulinières, 44 % en ont de 3 à 5 et 31 % en ont plus de 5. Les élevages de 1 à 2 poulinières n'ont pas d'étalon, 58% des élevages avec de 3 à 5 poulinières ont 1 étalon, tandis que tous les élevages de plus de 5 juments ont au moins un étalon. Les races sont principalement le Breton et le Comtois (respectivement 38 % et 34% des exploitations), puis l'Ardennais et le Percheron (dans 15% des exploitations chacun) et les Auxois dans 6%. Les éleveurs enquêtés sont à 81% des hommes, d'un âge moyen de 46 ans. Quand il y a plusieurs personnes sur l'exploitation, ce sont eux qui s'occupent des chevaux. Un quart des exploitants sont pluriactifs.

### 3.2 Les motivations à la présence des chevaux de trait dans les élevages bovins

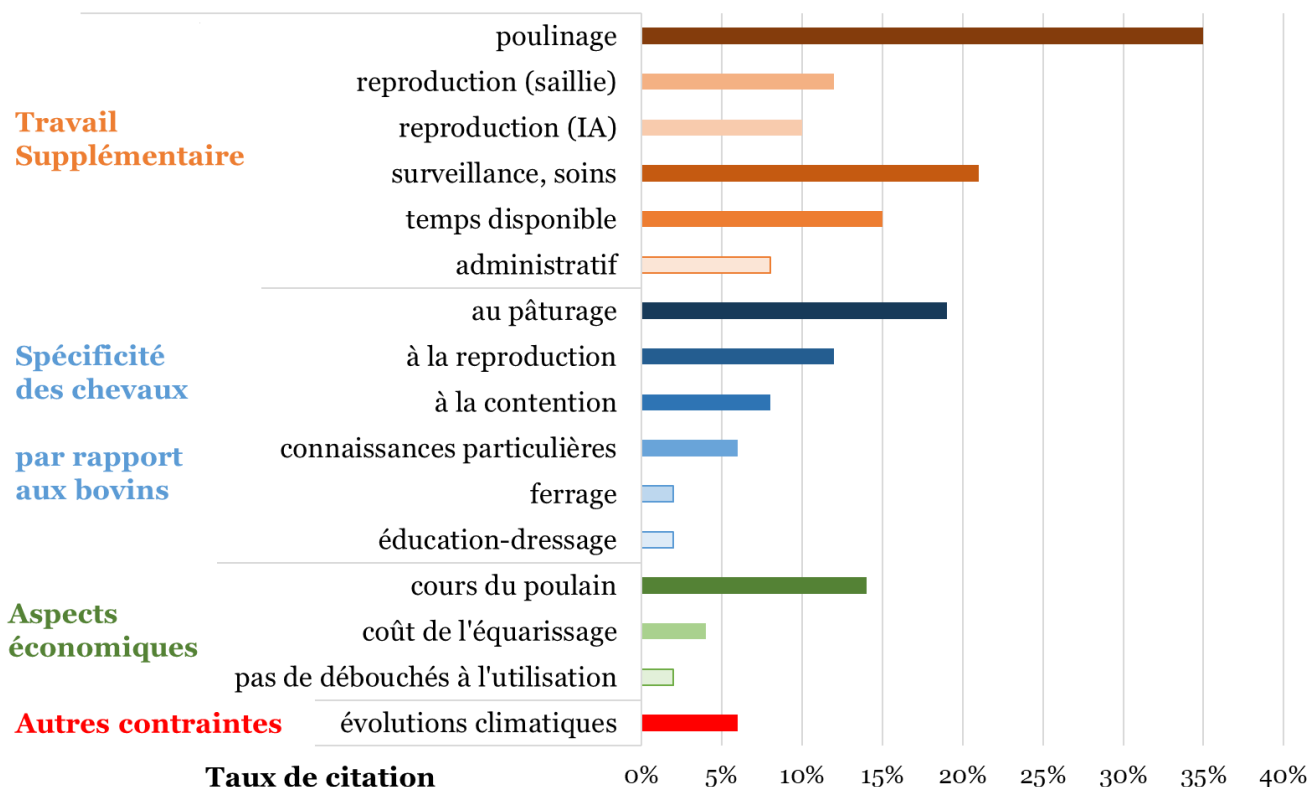
85% des éleveurs enquêtés ont des chevaux de trait par passion et 44% précisent qu'il y en a toujours eu sur l'exploitation. Mais la présence de chevaux est aussi attribuée à des critères plus rationnels : 29 % citent la valorisation des prairies, 8% l'entretien de petites parcelles, 8% l'apport d'un complément de revenu, ce qui rejoint des travaux réalisés précédemment (2). En revanche, 19% des éleveurs disent avoir des chevaux pour participer à des concours d'élevage, 12 % pour le loisir, tandis que 10% des éleveurs précisent spontanément que la présence des chevaux sur l'exploitation n'est pas liée à des raisons économiques.

### 3.3 Les principaux freins à l'élevage de chevaux de trait

Malgré leurs motivations précédentes, les ¾ des éleveurs mentionnent des contraintes liées à cet élevage. La plus fréquemment citée est celle du surplus de travail induit (figure 1). La surveillance des poulinages est mentionnée par plus d'1 éleveur sur 3 et notamment par les petits élevages de 1 à 5 juments. Vient ensuite la gestion de la reproduction (que ce soit en monte naturelle ou en insémination artificielle), qui est mentionnée par 42% des exploitations ayant de 1 à 5 juments et par seulement 25% des élevages avec plus de 5 juments. Les élevages de 25 juments et plus, ou disposant d'au moins 2 étalons, ne mentionnent pas de frein à la reproduction. Sont ensuite

citées, par 22% des éleveurs, les charges de travail liées à la surveillance des troupeaux et à la gestion des problèmes sanitaires. La gestion administrative de l'élevage équin est citée en dernier.

Figure 1 : Freins cités par les enquêtés pour l'élevage de chevaux de trait sur leur exploitation bovine



Les spécificités des équins, comparativement aux bovins, constitue le 2ème thème de contraintes abordé par les éleveurs. Apparaissent par ordre de fréquence : l'utilisation différenciée de l'herbe, puis les problèmes sanitaires lors de la reproduction, le comportement plus vif des chevaux par rapport aux bovins qui nécessite de bonnes clôtures, un peu de dressage, et une connaissance particulière du cheval. Enfin, est citée la difficulté à trouver des maréchaux-ferrants en mesure de ferrer des chevaux de trait.

Les contraintes économiques sont abordées en moindre mesure et plutôt par les éleveurs de plus de 5 juments. Ils parlent en premier de la faiblesse du cours du poulain. Quelques-uns évoquent le coût de l'équarissage ou les trop faibles débouchés pour l'utilisation.

Enfin, l'enquête ayant été effectuée en 2019, après 3 années de sécheresses plus ou moins importantes dans la région, plusieurs éleveurs ont fait part de leurs inquiétudes sur la disponibilité de l'herbe pour maintenir l'élevage équin en complément des bovins.

### 3.4 L'avenir des chevaux de trait dans ces exploitations

Malgré les contraintes évoquées par beaucoup, la moitié des éleveurs interviewés prévoit de garder le troupeau équin dans les cinq prochaines années, avec les mêmes effectifs et les mêmes races. 30% veulent augmenter le cheptel et 17% le diminuer. Seuls 2 éleveurs prévoient d'arrêter l'élevage, l'un du fait de son départ en retraite, l'autre à cause du temps mobilisé pour un revenu faible. Pour les quelques éleveurs proches de la retraite, la transmission du troupeau équin est un souci et certains prévoient de garder quelques hectares pour conserver un petit cheptel de chevaux. Aucun des éleveurs enquêtés n'a pu citer un éleveur de bovins voulant introduire un élevage de chevaux de trait sur son exploitation.

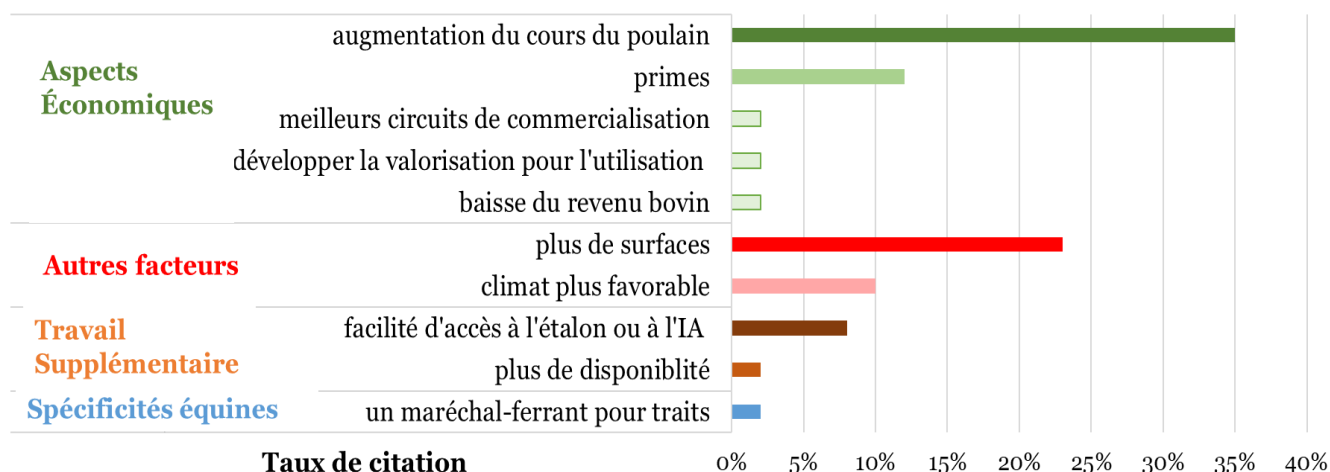
### 3.5 Les leviers envisagés pour l'élevage de chevaux de trait

Plus de la moitié des éleveurs enquêtés citent des leviers économiques : 35% parlent du cours du poulain, 12% des primes à l'élevage et quelques-uns mentionnent l'amélioration des circuits de commercialisation, notamment pour l'utilisation pour la traction ou l'attelage (Figure 2).

Le contexte climatique reste une préoccupation et 23% des éleveurs souhaiteraient disposer de plus d'hectares de prairies pour maintenir leur élevage équin en complément des bovins.

Seuls 4 éleveurs proposent de faciliter les conditions de mise à la reproduction des juments en insémination artificielle ou avec un accès facilité à un étalon.

Figure 2 : leviers cités par les éleveurs pour développer l'élevage de chevaux de trait dans les exploitations bovines



#### 4 Conclusions et applications pratiques

Cette enquête a été réalisée auprès d'éleveurs majoritairement adhérents de syndicats d'élevage de chevaux de trait. Ce sont des exploitants plutôt jeunes en moyenne, enthousiastes pour l'élevage de chevaux de trait (comme ils le disent : « ceux qui ont encore des chevaux de trait, les garderont toujours ») et dont le cheptel moyen de juments est de 5,9, le double de la moyenne nationale : 2,8 d'après l'IFCE (1). Malgré cela, ils identifient des contraintes à l'élevage de chevaux de trait dans leurs exploitations bovines. La contrainte dominante est le surplus de travail pour le poulinage et la reproduction. Ce point est moins crucial, chez les éleveurs ayant plus de juments et un étalon pour faire la monte en liberté. La proximité d'un service d'insémination artificielle ne leur semble pas déterminante. Toutefois, il faut noter que la densité des élevages de chevaux de trait est beaucoup plus importante à proximité de la station de monte de Trizac que dans le restant du département. La seconde contrainte est la nécessité d'une bonne connaissance de l'espèce équine et de ses spécificités par rapport aux bovins, en termes de gestion des surfaces en herbe et de surveillance accrue des chevaux liées à leur comportement ou à leur suivi sanitaire. Le 3ème type de contraintes, moins souvent cité, concerne la faible valorisation économique des poulains. Par contre, les éleveurs citent avant tout, les soutiens à la commercialisation pour développer à l'avenir, l'élevage du cheval de trait sur leur exploitation.

Ainsi, cette enquête éclaire sur les leviers qui pourraient être mis en œuvre pour développer l'élevage du cheval de trait dans des exploitations bovines. En plus des soutiens financiers, une formation et/ou un encadrement pourraient renforcer les compétences des éleveurs sur les spécificités du cheval par rapport aux bovins. Un service de reproduction de proximité voire de surveillance des poulinages serait sans doute un plus. Par ailleurs, peut-être proposer des aides financières aux éleveurs n'ayant que de bovins pour prendre en pension uniquement des poulaches de 1 à 2 ans, leur mode de reproduction restant à gérer par leurs propriétaires. Ce système ressemblerait à ce qui se fait parfois en élevage bovin : les éleveurs de vaches laitières ou allaitantes mettant leurs génisses en pension chez des personnes qui ont des prairies et qui n'élèvent pas d'herbivores.

#### 5 Pour en savoir plus

(1) IFCE, 2019. Annuaire écus 2019 : Bilan statistique de la filière équine française : données 2018/2019. Décembre 2019. Institut Français du Cheval et de l'Équitation, 61310, le Pin au Haras, France, 68 p. [https://equipedia.ifce.fr/bibliotheque/3. Guide\\_pocket\\_et\\_autres\\_pdf/3.5 Autres\\_pdf/ECUS-2019-bd.pdf](https://equipedia.ifce.fr/bibliotheque/3. Guide_pocket_et_autres_pdf/3.5 Autres_pdf/ECUS-2019-bd.pdf)

(2) Bigot G., Vial C., Fleurance G., Heydemann P., Palazon R., 2018. Productions et activités équinnes en France : quelles contributions à la durabilité de l'agriculture ? INRA Prod Anim., vol 31, n°1, 37-50. DOI: <https://doi.org/10.20870/productions-animales.2018.31.1.2205>

(3) DRAAF, 2019. Mémento de la statistique agricole, édition 2019. Agreste Auvergne-Rhône-Alpes Références, n°16, septembre 2019, 40 p.

(4) MSA, 2017. Tableau de bord de la population des chefs d'exploitation agricole ou des chefs d'entreprise agricole en 2016. Tableau de bord, mai 2017, Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds. 38 p